

RÈGLEMENT DU CONCOURS

VITRINE - TERRASSE BALCON 2025

Vitrine d'hier, magie d'aujourd'hui

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Peuvent participer tous les habitants du centre-ville de Lons-le-Saunier, à l'exception des membres du jury.

La participation se fait uniquement après inscription via le bulletin prévu à cet effet.

Une communication sera effectuée sur le site internet de la ville et sur sa page Facebook.

Nous vous invitons à consulter régulièrement ces sources pour toute mise à jour ou information complémentaire sur le concours.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

- Les bulletins d'inscription peuvent être déposés à partir du 1er décembre 2025 :
 - En mairie : Service Accueil, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
 - Par mail : concoursdenoel@lonslesaunier.fr
- **Clôture des inscriptions :** 15 décembre 2025
Les inscriptions seront clôturées afin de permettre l'organisation des visites du jury.

ARTICLE 3 : CATÉGORIES ET THÈME

Deux catégories sont définies :

1. Terrasse et Balcon (habitations individuelles)
2. Commerce et Prestataire de Services (vitrine et décoration extérieure)

Chaque participant ne peut concourir que dans une seule catégorie.

ARTICLE 4 : CRITÈRES

Seules les décorations visibles depuis la voie publique seront prises en compte.

La notation se fera sur 30 points selon les critères suivants :

1. **Respect du thème et ambiance festive** : adéquation à l'esprit « Vitrine d'hier, magie d'aujourd'hui », présence d'éléments rappelant le passé et la tradition, tout en créant une atmosphère magique et actuelle.
2. **Harmonisation et mise en scène** : qualité de la présentation, agencement dans l'espace, équilibre visuel, lisibilité et esthétique générale.
3. **Utilisation de matériaux naturels et éclairage écoresponsable** : ampoules LED, décos durables, matériaux recyclés ou naturels.

Points bonus :

Le jury pourra attribuer jusqu'à 2 points bonus pour :

- Originalité et créativité
- Écoresponsabilité (matériaux recyclés, LED, énergie solaire)
- Coup de cœur du jury

Ces points bonus seront pris en compte pour départager d'éventuels ex æquo.

ARTICLE 5 : PÉRIODE

Les décorations doivent être installées entre le 1^{er} décembre 2025 et le 4 janvier 2026, et être visibles au moins jusqu'au 24 décembre 2025.

ARTICLE 6 : JURY

Le jury est composé d'élus, du Conseil municipal des jeunes, de représentants des services municipaux et de représentants associatifs. Les visites auront lieu entre le 15 et le 19 décembre 2025.

Les décisions du jury sont définitives et sans recours.

ARTICLE 7 : RÉCOMPENSES

Pour chaque catégorie, les trois premiers lauréats recevront des chèques cadeaux L.U.C.A.S (Lons Union Commerces Artisans Services) :

- Premier prix : 100 €
- Second prix : 80 €
- Troisième prix : 50 €

En cas d'égalité :

1. Le jury départagera les ex æquo selon : originalité, créativité, points bonus et mise en valeur du thème.

2. Si l'égalité persiste :

Le prix pourra être partagé ou

Un tirage au sort pourra être organisé.

Participation future des lauréats :

Les participants ayant remporté un 1er prix dans une catégorie seront hors concours dans cette même catégorie pendant 1 an. Ils peuvent néanmoins concourir dans l'autre catégorie.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

Les illuminations sont réalisées sous la responsabilité des participants selon les normes de sécurité en vigueur.

La municipalité ne pourra être tenue responsable de dommages éventuels.

Il revient aux participants de souscrire les assurances nécessaires.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Les participants acceptent que les photos de leurs décos, prises à partir de la voie publique par les membres du jury, soient publiées sur le site internet de la ville et dans la presse locale, sans contrepartie.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles recueillies sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de modification de leurs données.

Ces informations sont utilisées uniquement dans le cadre du concours.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VILLE DE LONS-LE-SAUNIER

CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL 2025

Thème : Vitrine d'hier, magie d'aujourd'hui

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Je désire concourir dans la catégorie (cocher la case correspondant à votre choix) :

- Catégorie n°1 : Particuliers (Balcon/Terrasse décoré)
- Catégorie n°2 : Commerçants / Prestataires de Services

Bulletin à retourner à l'accueil de la Mairie ou à envoyer par mail à concoursdenoel@lonslesaunier.fr avant le 15 décembre.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël.

Date :

Signature :